

**DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC**

ARRETE N° AR_2026_005

Nous Maire de la Commune de Cunac (Tarn)

Vu

- Les pouvoirs du Maire,

ARRETONS

Article n° 1 :

Par arrêté Municipal vendredi 23 janvier 2026, il est interdit d'utiliser le terrain du stade à dater de ce jour, jusqu'à lundi 26 janvier inclus pour cause d'intempéries.

Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le stade et sur la porte d'accès à la salle de sports.

Article n° 2 :

sera informé dudit arrêté :

- Le Président de l'USC Foot,

Fait à Cunac, le 23 janvier 2026.

Le Maire

Marc VENZAL



Marc Venzal
Maire